

Contribuer au PLU et PLUi pour préserver les terres agricoles



Protéger les terres agricoles de l'urbanisation ? Comment s'investir dans l'élaboration des PLU/PLUi

Les PLU et PLUi transcrivent le projet communal et intercommunal d'aménagement du territoire et ils visent à mettre en cohérence les différents enjeux tels que habitat, activités économiques, environnement, ...

Cette formation s'adresse à toute personne débutante qui souhaite comprendre les rouages des PLU et PLUi et s'impliquer pour que ces documents prennent en compte la préservation des terres agricoles.

Ce programme fait partie de la rubrique : "3. Préserver la terre en accompagnant les territoires" du catalogue de formation de Terre de Liens.

Objectifs pédagogiques

- Situer les champs d'actions du PLU/PLUi et les outils mobilisables.
- Identifier les points forts et lacunes d'un PLU/PLUi dans la prise en compte de l'agriculture.
- Etre force de proposition pendant l'élaboration du PLU/PLUi.

Contenu de la formation

- Accueil, tour de table de recueil des attentes
- Ce que demande la loi pour protéger les terres agricoles dans le PLU :
 - Décryptage de l'article L.101-2 du code de l'urbanisme
 - Vision synthétique des documents stratégiques d'aménagement de l'espace (SRADDET, SCo, SDAGE et SAGE, SRCE, charte de PNR) et leur relations avec le PLU/PLUi
 - Description des pièces du PLU/PLUi
 - Les outils mobilisables pour protéger l'agriculture : le zonage, le règlement, les emplacements réservés
- Comment le PLU/PLUi est élaboré :
 - Les étapes, la concertation, le rôle des différents acteurs (élus, BE, PPA, PPC, population et association)
 - Les points essentiels à vérifier pour s'assurer d'une bonne prise en compte de l'agriculture
- Comment et Quand intervenir :
 - intervenir en cours d'élaboration du PLU/PLUi
 - intervenir en CDPENAF
- Jeux de rôles en sous groupes
- Tour de table de clôture et évaluation

Modalités pédagogiques : Formation présentielle

Durée: 7.00 heures de formation, réparties en 1.00 jours(s)

Profils des stagiaires :

- tout public
- Bénévoles et salariés Terre de Liens souhaitant s'impliquer auprès des collectivités lors de l'élaboration des PLU/PLUi
- Bénévoles membres d'une CDPENAF

Prérequis :

- Maîtrise courante de la langue française : compréhension de texte, rédaction de document de synthèse et expression orale permettant un dialogue fluide (niveau de français du CECRL : B2)
- Aucun pré-requis : ce module s'adresse à des stagiaires sans connaissances sur les PLU/PLUi

Formateur.trice : Intervenant.e spécialisé en aménagement du territoire / urbanisme



Ressources pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Vidéo de témoignage d'acteurs dans l'élaboration de PLU
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation
- Rapports de présentation de PLU/PLUi
- les stagiaires sont invités à venir avec des exemples concrets de PLU / PLUi qui les concernent

Suivi de la formation et Evaluation des résultats :

- Feuilles de présence.
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Tours de table d'évaluation

Sanction de la formation : Remise d'un certificat de réalisation de l'action de formation

Prix de la formation

Frais pédagogiques:

- Tarif pour un stagiaire salarié du réseau Terre de Liens : **350.00 € net**
- Tarif pour un stagiaire administrateur du réseau Terre de Liens : **350.00 € net**
- Tarif pour un stagiaire bénévole du réseau Terre de Liens : **0 €**

- Tarif pour un stagiaire hors du réseau Terre de Liens : **350.00 € net**

Pour les formations en présentiel, sauf cas particulier, les frais de repas seront refacturés en sus des frais pédagogiques.

Quelle que soit votre situation, le prix ne doit pas être un obstacle : contactez-nous pour étudier ensemble la solution la mieux adaptée à votre situation.

Vous êtes en situation de handicap , contactez-nous pour étudier ensemble les adaptations à rechercher pour vous rendre cette formation accessible.

Pour connaître les dates et lieux de formation, et modalités d'inscription : contactez-nous par courriel : formation@terredeliens.org. Conditions générales de ventes disponibles sur simple demande.

Document mis à jour le : 8 novembre 2021